

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2021
18H30 DOJO JUDO DE TULLE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Lucile Bouchet, trésorière du club, lance l'assemblée générale en remerciant l'ensemble des participants de leur présence suite à une saison sportive très particulière.

Elle présente par la suite l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport de la commission sportive
- Rapport commission animation et communication
- Rapport financier
- Approbation des rapports
- Perspectives pour la saison 2021-2022
- Questions diverses

1- RAPPORT MORAL

Compte tenu des conditions sanitaires, la section judo pour tous n'a pas pu ouvrir cette année.

Le nombre de licenciés à l'Ecole Tulliste de Judo pour cette saison sportive 2020-2021 a très fortement diminué : il est passé de 183 l'an passé à 86 cette année.

Cette baisse s'explique, nous pensons, principalement à cause des conditions sanitaires de cette saison. Il sera toutefois primordial pour la survie du club de s'assurer que le nombre de licenciés soit plus important dès la saison prochaine et lors des saisons suivantes.

La baisse de licenciés se vérifie aussi au niveau national, au niveau de la FFJDA.

Pour rappel, cette saison, le club a été ouvert :

- en septembre et octobre 2020 ;
- 2-3 semaines en janvier 2021 seulement pour les mineurs et sans contact ;
- mi-mai 2021 pour les mineurs ;
- à compter du 9 juin 2021 pour les majeurs mais sans contact.

2- RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

Pas rapport de la commission sportive pour cette année sportive.

Compte tenu des conditions sanitaires, il n'y a pas eu de compétitions cette saison sportive.

3- RAPPORT DE LA COMMISSION ANIMATION ET COMMUNICATION

L'Ecole Tulliste de Judo a participé début Septembre 2020 à la fête des associations organisée par la ville de Tulle.

Pas d'autres animations organisées cette saison compte tenu des conditions sanitaires.



4- RAPPORT FINANCIER

Chiffres au 1^{er} juillet 2021 avec prévisionnel pour les mois de juillet et août 2021 (*notamment en ce qui concerne les salaires*).

□

DEPENSES		RECETTES	
Licences	3 440	Licences	3 320
Salaires	10 510	Cotisations	4 172
Charges / salaires	1 935	Subvention ville de Tulle	1 300
Charges diverses	1 676	Subvention Conseil départemental de la Corrèze	1 095
Formation	200	Activité partielle	4 712
Affiliation JJB	150	Sponsors/dons	1 616
Animations	0	Animations	0
Calendriers	0	Calendriers	0
TOTAL	17 911	TOTAL	16 215
Bénéfice / perte : - 1 696 €			

Ce déficit s'explique en grande partie par :

- la baisse de licenciés ; perte de 100 licenciés en un an soit 14 400€ de cotisations (100 x 144) ;
- le choix fait par l'Ecole Tulliste de Judo de rembourser aux licenciés qui le souhaitent les 2 trimestres où il n'y a pas eu de cours.

Nous remercions chaleureusement les adhérents qui ont fait don de leurs cotisations au club (1 616 € en tout), ainsi que la ville de Tulle (1 300 €) et le Conseil Département de la Corrèze (1 095 €) pour leur soutien financier.

Il est important que l'an prochain il y ait un plus grand nombre de licenciés pour tenter de retrouver un équilibre financier.

5- APPROBATION DES RAPPORTS

Lucile Bouchet procède au vote d'approbation des différents rapports des commissions, pour lequel le résultat est le suivant :

Abstention = 0 / Contre = 0 / Approbation = unanimité des membres présents (procurations comprises).

Les rapports de la saison sportive 2020-2021 sont donc approuvés à l'unanimité.

6- PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2021-2022

En cette fin de mandat, de nouvelles élections ont eu lieu en début d'année 2021.

Suite à l'appel à candidatures en janvier-février 2021, un nouveau conseil d'administration a été constitué (il n'y a pas eu d'élections pour les membres du conseil d'administration car il n'y avait pas assez de candidats).

Puis, en juin 2021, des membres du conseil d'administration se sont proposés pour faire partie du bureau de l'association.



Il s'agit de :

- **Présidents : Francis LAGER et Thierry LAUGIER**

- **Trésorière : Elisabeth LAUGIER**

- **Secrétaires : Jean BORIE et Anne-Sophie MASSONIE**

Il vous appartient aujourd'hui d'élire ou non ce bureau.

Abstention = 0 / Contre = 0 / Approbation = unanimité des membres présents (procurations comprises).

A l'unanimité, le nouveau bureau de l'Ecole Tulliste de Judo est donc élu pour un mandat de 4 ans.

Pour la saison 2021-2022, la licence pour la FFJDA reste à 40€ et la cotisation du club ne sera pas modifiée non plus, elle restera à 144€ pour une année soit 48€ par trimestre.

Un tarif dégressif continuera à être appliqué pour les membres d'une même famille.

Rappel : toute personne qui monte sur le tatami doit OBLIGATOIREMENT être licenciée auprès de la Fédération Française de Judo. (hors les 3 cours d'essais dans le cadre de la découverte de la discipline).

Monsieur Dan ROSCA a démissionné en décembre 2020 de son poste d'entraîneur sportif à l'Ecole Tulliste de Judo.

A la rentrée 2021, les cours seront répartis ainsi :

- **judo pour tous : lundi et mercredi => Serge**

- **JJB : lundi, jeudi et dimanche => Mikaël et Jean-Joël**

- **taïso : lundi => Cyrille / vendredi => Pierre-Jean**

- **judo : mardi => Cyrille / mercredi => Pierre-Jean / jeudi (baby judo) => Serge / vendredi => Cyrille**

- **Self défense : mercredi => Pierre-Jean**

Les horaires des cours sont inchangés pour la saison 2021-2022.

Le nouveau bureau de l'Ecole Tulliste de Judo communiquera sur le site internet du club les dates importantes dont notamment la date de la reprise des cours en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Le Samedi 4 Septembre 2021 de 9h à 13h l'Ecole Tulliste de Judo participera à la fête des associations organisée par la ville de Tulle sur le parvis de la Cathédrale.

7- QUESTIONS DIVERSES

Est-il possible de prendre une licence non pratiquant pour faire partie du Conseil d'Administration ?

Une réponse sera apportée ultérieurement par le nouveau bureau de l'Ecole Tulliste de Judo.



Pour clôturer cette assemblée générale, Lucile Bouchet tient à remercier toutes les personnes présentes à cette réunion et tout particulièrement pour leurs soutiens continus et indéfectibles, la ville de Tulle, mais également le Conseil départemental de la Corrèze.

Un pot de l'amitié est offert pour conclure cette assemblée générale.